

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUIN
2016

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics

72^e année - n°6 - juin 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



PROPRIETE
PRIVEE

LE RETOUR DES COMMUNS

DOSSIER :
REGARDS SUR LA PROPRIÉTÉ : P. 4



ÉDITO
C'est un joli nom
Camarade
P. 3



PLAN D' ACTIONS
Plan d'actions du front
commun syndical
P. 6 - 7



TÉLÉCOM AVIATION
La CGSP-ACOD a gagné les
élections sociales à BAC
(Brussels Airport Company)
P. 11

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2016 – Revenus 2015

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Huy

Le mardi 14 juin,

de 9h à 12h et de 13h à 15h,

à la CGSP, rue du Neufmoustier, 8.

Liège

Les lundi 30 mai et mercredi 22 juin,

de 9h à 12h et de 14h à 15h30,

CGSP - Salle Yerna, 2^e étage,

place Saint Paul, 9-11.

À l'attention des affiliés(e)s de la régionale

Welkenraedt

Les jeudi 9 juin et mercredi 22 juin,

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (Cde José Nicolaye),

à la CGSP, rue de la Gare 14 (1^{er} étage).

Pour les affilié(e)s (actifs et pensionnés) exclusivement aux dates précitées.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Candidature

Mandat de Secrétaire intersectoriel

Le Bureau exécutif de l'Intersectorielle CGSP de Charleroi, conformément à son ROI, fait appel aux candidatures pour la future vacance du mandat de Secrétaire intersectoriel.

Celui-ci est actuellement occupé par Étienne Libert qui quittera la fonction en date du 1^{er} septembre 2016.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ce mandat doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel.

Les candidatures sont à transmettre par écrit **avant le 10 juin 2016**, à l'attention du

Président régional
CGSP de Charleroi
Barbion Philippe
rue de Montigny 42
6000 Charleroi.

Hainaut occidental

Voyage au Luxembourg

L'Amicale des Pensionnés organise un voyage au Luxembourg les 24 et 25 août 2016.

Visites du château de Viander - repas à Echternach et visite guidée - nuit à l'hôtel et petit déjeuner - visite et dégustation aux caves B. Massart - visite de la serre aux papillons - déjeuner croisière sur la Moselle - visite en petit train de Luxembourg.

Prix : 215 €/pers. pour nos affiliés (230 €/sympathisants).

Inscriptions pour le 1^{er} juillet au plus tard.

Renseignements complémentaires sur demande à la régionale le lundi matin et le mardi après-midi de 14h à 16h.



C'est un joli nom **Camarade**

C'est un joli nom Camarade
C'est un joli nom tu sais
Qui marie cerise et grenade
Aux cent fleurs du mois de mai
Pendant des années Camarade
Pendant des années tu sais
Avec ton seul nom comme aubade
Les lèvres s'épanouissaient
Camarade Camarade

C'est un nom terrible Camarade
C'est un nom terrible à dire
Quand, le temps d'une mascarade
Il ne fait plus que frémir
Que venez-vous faire Camarade
Que venez-vous faire ici
Ce fut à cinq heures dans Prague
Que le mois d'août s'obscurcit
Camarade Camarade

C'est un joli nom Camarade
C'est un joli nom tu sais
Dans mon cœur battant la chamade
Pour qu'il revive à jamais
Se marient cerise et grenade
Aux cent fleurs du mois de mai

La chanson « Camarade » a été interprétée par Jean Ferrat

REGARDS SUR LA PROPRIÉTÉ

- Pour sa troisième saison, la CGSP wallonne a envisagé de faire graviter son cycle autour de trois substantifs : « Propriété, Temps et Gratuité » et d'explorer ainsi les liens et les articulations entre ces trois termes dans le cadre de la lutte contre le capitalisme. L'idée est de passer ces trois substantifs au crible d'une analyse critique illustrant un versant négatif et positif.

C'est ainsi que le 27 octobre 2015, nous nous sommes penchés sur la question de la propriété avec les regards croisés de Graziano Pestoni, responsable syndical du SSP/VPOD de 1978 à 2006 (dans le Tessin) et auteur de *Privatisations, le monopole du marché et ses conséquences* et de Pierre Crétois, chercheur associé au Sophiapol et enseignant contractuel à l'Université de Tours, coordinateur de l'ouvrage *État social, propriété publique et biens communs*.

LA PRIVATISATION, C'EST LE VOL !

Graziano Pestoni évoque principalement les travers de la privatisation des services publics en Suisse, mais il ausculte également la vague de privatisations en Europe et dans le monde. Il rappelle ainsi que le Chili de Pinochet, une dictature donc, a véritablement été le laboratoire économique des *Chicago Boys* rassemblés autour de Milton Friedman et il pointe également du doigt le rôle prépondérant, au niveau européen, de la directive sur la transparence promulguée en 1980 qui, par son interdiction des subsidiations croisées a littéralement constitué le point de départ du processus de libéralisation et de privatisations.

Il classe également les acteurs principaux en trois catégories : les *rapaces* (les institutions financières notamment), les *mercenaires* (le monde politique, les journalistes) et les *modernistes* (celles et ceux qui vantent et vendent ces privatisations sous le couvert de la modernisation à tous crins). Un autre argument fallacieux souvent utilisé pour faciliter cette cession des biens publics est celui de la symétrie des sacrifices : nous sommes tous dans le même bateau, nous avons tous profité de la situation quand tout allait bien, donc, nous devons tous faire des sacrifices.

(Sauf que tout le monde n'est pas sur le pont supérieur, tout le monde n'a pas profité de la même manière et les sacrifices ne sont pas les mêmes pour tous !). Face au catalogue des horreurs que représentent les privatisations en Suisse, Graziano Pestoni souligne toutefois que les syndicats ont malgré tout disposé de la latitude de recourir au référendum révocatoire (la votation est possible sous réserve de l'obtention de 100 000 signatures, 50 000 si l'initiative émane du Parlement). Ainsi, même si l'asymétrie des forces en présence est grande, trois initiatives ont été remportées sur trente ans.

Et pour Graziano Pestoni, « pour parvenir à changer de cap, il convient de remettre la politique au centre des préoccupations : c'est la politique et non les finances qui doit guider l'État ».¹

L'IDÉOLOGIE PROPRIÉTAIRE

Pierre Crétois, pour sa part, a coordonné un ouvrage collectif qui confronte la propriété publique à celle de la propriété commune et des biens communs en se posant la question de savoir si ces derniers, par ou en dehors de la propriété publique, permettraient de sortir de l'impasse du « tout marché ». Le thème des biens communs est pour lui une véritable usine à gaz et si le thème semble être abordé par de nombreux auteurs, son contour flou en fait, si l'on n'y prend garde, un pavillon de complaisance assez aisé. Ainsi, face à un État fortement instrumentalisé par le néolibéralisme, certains auteurs développent autour du commun une approche fortement libertaire tandis que d'autres sont moins radicaux à

l'égard du rôle de l'État en la matière : ainsi, « peut-on réduire l'État, même s'il a subi des transformations dans un sens néolibéral entièrement au statut de coproducteur des normes néolibérales en sorte qu'il faudrait en finir avec lui et passer à tout autre chose ? »²

Pour rappel, c'est au 17^e siècle qu'est apparue l'idéologie propriétaire qui stipulait que n'importe qui pouvait s'approprier quelque chose sans demander de compte à personne et ce qui était approprié était obtenu uniquement par le travail. Dans son acception classique, le droit de la propriété sert à exclure les tiers et à autoriser la production d'un bénéfice économique soit par la vente soit par son exploitation. Les solidaristes ont répliqué à cela que personne n'était ou ne devenait ce qu'il est sans avoir de dette à l'égard de la société et que dans ce cadre-là, l'impôt était la dette payée à la société. Pour les marxistes et les anarchistes, l'État protège les intérêts des

propriétaires ; or, l'État a tout de même permis une certaine émancipation via une transformation de ce même État. En d'autres termes, l'émergence du commun entraîne un

L'État est-il une rustine qui permet de rendre tolérable le maintien des choses en l'état ou est-il un outil permettant de renverser les modes d'appropriation privatifs ?

questionnement sur l'État : celui-ci est-il une rustine qui permet de rendre tolérable le maintien des choses en l'état ou est-il un outil permettant de renverser les modes d'appropriation privatifs ?

L'ÉMERGENCE DU COMMUN

Quoi qu'il en soit, le thème a notamment refait surface suite à des expérimentations menées en Italie (remunicipalisation de l'eau et gestion par les collectivités locales).



L'économiste Elinor Ostrom y voit un mode de gestion collective des biens en définissant des droits d'accès et elle dénombre ainsi des communs environnementaux (eau, air, environnement) mais aussi des biens communs numériques (licences libres...). La question que cette thématique fait surgir est celle des instruments juridiques pour protéger cette conception de la propriété et de l'usage de la propriété précisément au moment où les lignes bougent avec l'apparition de l'économie du partage ou collaborative et avec le retour en force de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, le commun pourrait s'avérer utile en ce sens qu'il induit une contestation de l'appropriation privative contraire à la démocratie et qu'il pourrait tenir un rôle dans l'invention de nouvelles formes publiques de solidarité et de protection.

Et dans la foulée, la question qui se pose est celle de savoir comment reprendre la main sur la gestion : le commun permettrait de démocratiser cette dernière puisque les usagers, les riverains sont aussi des parties prenantes. Cette remarque s'applique aussi aux services publics accaparés par l'État et le moment est opportun puisque dans une société d'interaction, l'idéologie propriétaire perd en pertinence. En l'absence de réaction appropriée des

services publics, ceux-ci risquent de se voir attaqués par les intérêts privés et par les tenants de l'axe libertaire.

LE COMMUN, OUTIL DE RÉAPPROPRIATION

Alors que la structure duale du droit occidental a imposé son cadre à la pensée socialiste (propriété publique contre propriété privée) « avec le commun, il ne s'agit plus d'opposer simplement la propriété privée et la propriété publique, il s'agit plutôt de mettre en question pratiquement et théoriquement les fondements et les effets du droit de propriété en leur opposant l'impératif social de l'usage commun »³.

En n'étant pas une conception alternative de la propriété mais une alternative au droit de propriété en tant que tel, le commun peut être un outil pour contester l'idéologie propriétaire et les mécanismes fonctionnant sur la marchandisation alors que la propriété a été naturalisée et rendue telle au fil du temps. Pour le dire autrement, « la propriété nous a rendus idiots : elle nous a conduits à nous concentrer sur l'appropriation des ressources plutôt que sur les fonctionnements et les accomplissements humains dont ces dernières sont supposées être vectrices. »⁴

En somme, le principe du commun est la condition de possibilité dans laquelle

les biens deviennent réappropriables et par là, il rend possible une résurgence des principes de l'État social contre l'accaparement privé.



1. Graziano Pestoni, « Privatisations, le monopole du marché et ses conséquences », Lausanne, Éditions d'En Bas, 2015, p. 105.
2. Serge Audier, « Le Commun contre l'État : sur le débat italien autour des "biens communs" et du "commun" », in Thomas Boccon-Gibod et Pierre Crétois, *État social, propriété publique et biens communs*, Lormont, Éditions du Bord de l'eau, 2015, p. 51.
3. Pierre Dardot et Christian Laval, « Propriété, appropriation sociale et institution du Commun », in Thomas Boccon-Gibod et Pierre Crétois, *op. cit.* 2015, p. 72.
4. Pierre Crétois et Caroline Guibet-Lafaye, « Y a-t-il une alternative à la conception exclusiviste classique du droit de propriété ? Une théorie inclusive de l'appropriation ? » in Thomas Boccon-Gibod et Pierre Crétois, *op. cit.* 2015, p. 115.

Plan d'actions du front commun syndical

La CSC, la CGSLB et la FGTB réagissent aux mesures antisociales de ce gouvernement. La CGSP s'inscrit pleinement dans les modalités de ce plan d'action.

Parce que ce gouvernement mène des politiques d'austérité « deux poids, deux mesures » qui font peser tous les efforts sur les travailleurs, avec ou sans emploi, en épargnant le capital.

Parce que ce gouvernement a décidé de calculer la durée de travail sur une base annuelle, voire plus. La semaine de 38 heures sera *de facto* supprimée. Cette mesure a pour seul objectif de permettre plus de flexibilité, de travailler plus sans aucune compensation, si c'est nécessaire pour l'entreprise. Et ce, en dehors de toute concertation sociale et donc de toute protection pour les travailleurs.

Le front commun syndical rappelle que des alternatives existent pour une société plus juste et solidaire :

- sauvegarder et renforcer le pouvoir d'achat via l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales et la liberté de négocier. Tous les indicateurs l'attestent, il n'y a plus de handicap salarial en Belgique,
- préserver une sécurité sociale fédérale forte. Elle seule peut garantir une société solidaire,
- offrir des services publics accessibles et de qualité. Ils sont le premier pouvoir d'achat des citoyens,
- investir dans une relance et des emplois durables. Ils sont les moteurs de l'économie et les garants du bien-être des citoyens,
- mettre en œuvre une justice fiscale. Pour être juste, cette fiscalité doit mettre à contribution tous les revenus, y compris ceux du capital,
- réduire collectivement le temps de travail, avec maintien du salaire et embauches compensatoires. Seule la réduction collective du temps de travail a permis et permettra de créer de l'emploi pour tous. Elle permettra également aux travailleurs âgés de travailler dans de meilleures conditions.



Plan d'actions

Mardi 24/05/2016 : manifestation fédérale interprofessionnelle en front commun

Mardi 31/05/2016 : manifestation des services publics en front commun soutenue par le privé

Du 20/06/2016 au 24/06/2016 : sensibilisation dans les entreprises

Vendredi 24/06/2016 : grève nationale FGTB

Jeudi 29/09/2016 : manifestation fédérale interprofessionnelle en front commun

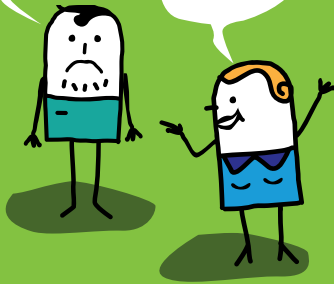
Vendredi 7/10/2016 : grève générale en front commun

Entre le 25/05/2016 et le 17/06/2016 : actions à thèmes

Infos FGTB 3 mai 2016

D'accord mais pour moi, ça ne va quand même rien changer...

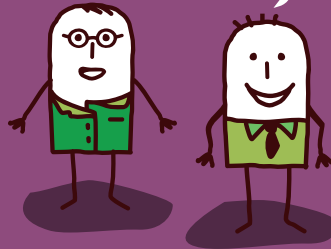
Ah si, quand même !



PLUTÔT QUE DE FAIRE DES ÉCONOMIES, NOUS ENTENDONS UTILISER LES RECETTES NOUVELLES POUR CRÉER DES EMPLOIS dans le secteur public, investir davantage dans les infrastructures, les transports publics, l'enseignement et la sécurité, dans les soins de santé de qualité, accessibles à tous. Nous voulons également du travail pour tous et à tout âge. Une sécurité sociale forte assurée par un financement adéquat. Nous voulons des services public proches du citoyen et répondant aux nombreux besoins de la population.

OK, c'est important pour mes services publics. Mais qu'en est-il de mon salaire et de ma pension ?

Là aussi, cela fera une différence !



NOUS VOULONS GARANTIR UN EMPLOI DE PROXIMITÉ ET STABLE ainsi que le droit à un travail pour tous. Il faut exempter de l'impôt une plus grande partie des revenus de ton travail. Et il faut ramener l'âge de la pension à 65 ans. Il faut à nouveau permettre à celles et ceux qui ont commencé à travailler très jeune ou qui exercent un métier lourd, d'arrêter de travailler plus tôt et il faut étendre les conditions qui permettent de faire une pause dans sa carrière. Il faut charpenter solidement le financement de la pension légale.

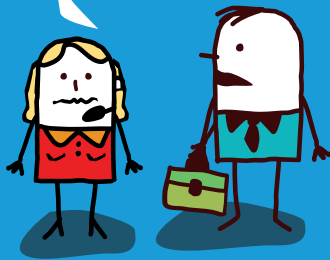
Services publics ! 11.000.000 de gagnants chaque jour !



CGSP
FGB Services Publics
L'Économiste, en est plus fort.

Un trou de 2,3 milliards dans le budget fédéral ? Et nous ne sommes qu'en avril !

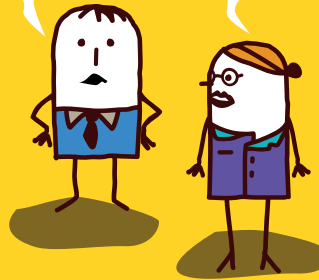
Faut pas demander ce que ce sera en décembre ! Nous sommes au bord du gouffre !



ON REMET LE COUVERT, malgré les politiques d'austérités, les budgets sont en déficit. Envoyés les promesses électorales, quels remèdes vont-ils encore nous appliquer ? Encore plus d'économies, moins de services publics et nous faire payer plus encore !

Et pourtant, nous avons déjà donné plus de 6 milliards d'euros au gouvernement !

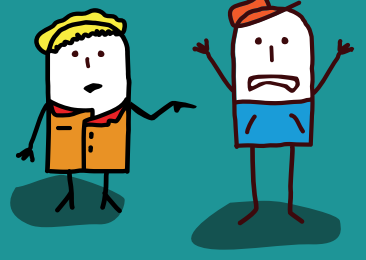
Ah bon ?



TOUT COÛTE PLUS CHER : ENSEIGNEMENT, CRÈCHE, TRANSPORTS PUBLICS, ÉNERGIE, EAU, ETC. Dans le même temps, ton salaire et les allocations familiales diminuent à cause du saut d'index. Ils s'attaquent aux plus faibles : aux malades, aux demandeurs d'emploi et aux pensionnés. Et le fameux tax shift ? Il te rapporte moins que ce que tu as dû déboursier par ailleurs.

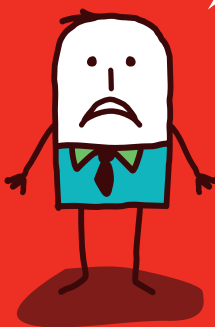
Comme tu vois, on a déjà donné, plus qu'il ne faut

Mais qu'a-t-on fait de cet argent ?



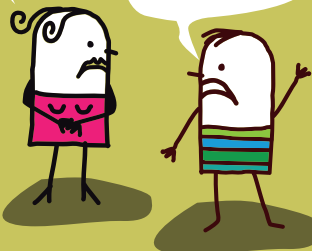
AVEC NOS SOUS ILS FONT DES CADEAUX AUX PATRONS ET AUX ACTIONNAIRES. Moins de cotisations pour la sécurité sociale sans obligation de création d'emploi. Le gouvernement se demande même s'il va récupérer 600.000.000 d'Euros auprès des multinationales dans le collimateur de l'Europe...

Envie de participer à un jeu où vous avez 100% de chance de perdre ?



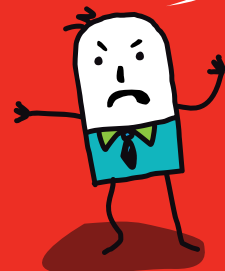
OK mais que peut-on y faire ? si il n'y a pas d'argent, faut bien faire des économies...

On ne peut vraiment pas faire autrement ?



- **UNE FISCALITÉ JUSTE** pour épargner le citoyen.
- Les charges les plus lourdes pour les épaules les plus fortes.
- Moins d'impôt sur le revenu du travail et plus d'impôt sur l'ensemble des revenus.
- Une véritable lutte contre la fraude fiscale et sociale.
- Non aux achats de prestige, comme des avions de chasse par exemple.

C'est jackpot pour le gouvernement tous les jours !



LES PARTIS DE LA COALITION VEULENT NOUS FAIRE CROIRE que les économies sont le seul moyen de résorber le déficit budgétaire. Pourtant, il y a de quoi générer des recettes nouvelles sans que tu aies à en supporter les conséquences. Une fiscalité plus progressive, une imposition basée sur la globalisation des revenus, la suppression des intérêts notionnels et une véritable lutte contre la fraude sociale et fiscale peuvent au bas mot rapporter 15 milliards d'euros par année !

Le service juridique de la CGSP-Bruxelles

Les politiques d'austérité menées en Europe et singulièrement par le gouvernement fédéral belge ont des conséquences désastreuses dans les services publics et font exploser les tensions sociales et le nombre de situations conflictuelles dans le monde du travail. Dans un tel contexte, le service juridique de la CGSP-Bruxelles, toujours plus sollicité, apporte une aide précieuse et efficace aux secteurs, aux délégués et aux affiliés.

Problématiques traitées

Comme son nom l'indique, le droit du travail concerne les relations de travail. Il s'intéresse notamment aux litiges entre travailleurs et employeurs qu'ils soient publics ou privés. Les litiges en questions sont souvent liés à des licenciements pour motif grave, à des licenciements abusifs ou encore à des cas de harcèlement moral ou sexuel.

Des notions aux frontières floues manipulables qui font l'objet d'interprétations contradictoires et qui exigent du juriste une capacité d'analyse qui permettra d'organiser les données d'un dossier au regard du droit pour argumenter et défendre l'affilié.

Les accidents du travail constituent une part considérable des dossiers traités. C'est souvent la reconnaissance de l'accident du travail ou de l'accident sur le chemin du travail en tant que tels qui est à l'origine du litige. Le service juridique est confronté régulièrement à des situations limites : une réunion tendue, une agression verbale, peuvent être à l'origine d'un traumatisme et constituer un accident du travail. Puis il y a l'évaluation des séquelles physiques ou psychologiques, dont l'enjeu est notamment la détermination de l'éventuelle incapacité permanente partielle ou totale subie par la victime. La régularité des contrats de travail, la vérification des rémunérations, la conformité des documents sociaux, les négociations dans le cadre d'un licenciement font également partie du champ d'action du service juridique.

Avec un taux de chômage moyen de près de 20 % en Région bruxelloise, sensible-

ment plus élevé chez les jeunes (moins de 25 ans) aux alentours de 27 %, il n'est pas étonnant que les dossiers liés à cette problématique soient les plus nombreux. Une problématique où pèsent lourd les dossiers des artistes qui, suite à une réinterprétation unilatérale par l'Onem des conditions d'octroi du statut d'artiste, ont perdu le statut particulier qui leur permettait de bénéficier des allocations de chômage malgré le caractère intermittent de leur activité professionnelle.

Fonctionnement

Il s'agit de recevoir les affiliés dont la situation nécessite une intervention juridique. Cette consultation requiert l'accord préalable du responsable du secteur qui aura déjà opéré un premier examen du dossier. Les démarches accomplies par le service juridique visent à tout mettre en œuvre pour obtenir la solution du litige sans recourir à la procédure judiciaire. Des recherches doctrinales et jurisprudentielles permettent souvent d'appuyer efficacement des recours informels ou non contentieux auprès des employeurs, institutions de sécurité sociale et autorités publiques. Environ trois quarts des dossiers sont résolus dans ce cadre. Les autres dossiers, nécessitant un recours en justice, sont confiés à un cabinet d'avocats.

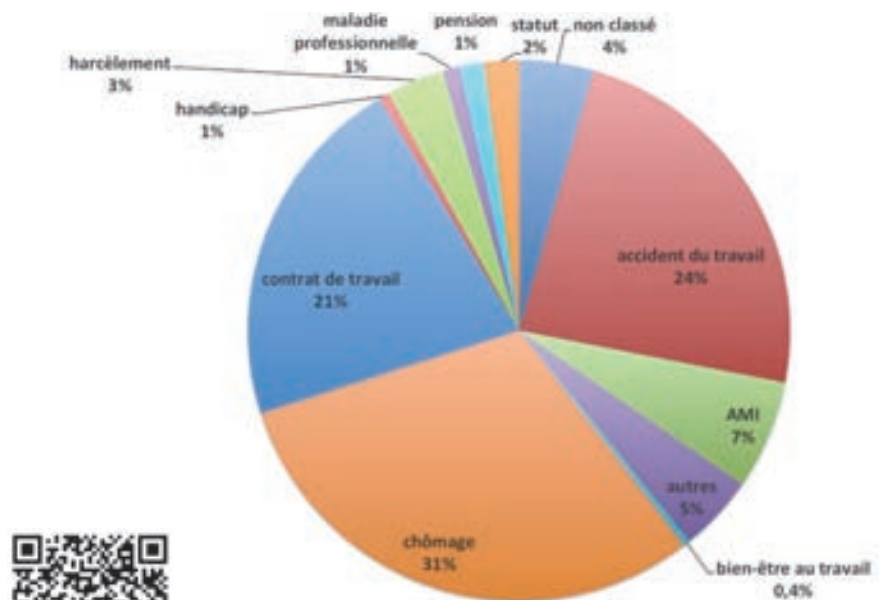
Le service juridique est aussi sollicité directement par les responsables de

secteurs pour toute problématique individuelle ou collective pour laquelle une intervention juridique est indiquée (négociation dans le cadre d'un licenciement, assistance pour une négociation collective, examen de l'évolution législative et jurisprudentielle dans un domaine précis, avis circonstancié sur une question de droit, etc.). Il s'agit d'un travail important et difficilement quantifiable.

Ces matières sont complexes et techniques. Il s'agit d'apprécier des situations particulières où les faits, les intentions, les volontés, sont parfois difficiles à objectiver. Elles nécessitent l'intervention de camarades aux compétences pointues pour que notre syndicat puisse remplir sa mission de défense des travailleurs.

C'est pourquoi la CGSP-Bruxelles a développé son service juridique interne qui traite exclusivement les problématiques liées au droit du travail et au droit de la sécurité sociale et repose sur un juriste, Benjamin Deman et une secrétaire, Marlène Baeyens, sous ma responsabilité. Cet axe important de notre action est d'autant plus utile et pertinent que la situation sociale se trouve sous forte tension.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*



Répartition des dossiers ouverts au service juridique par type de problématique ; période 2011 à 2015 ; total : 365 dossiers

Lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre : un enjeu syndical !

Toutes les professions, toutes les cultures, tous les groupes sociaux sont concernés par la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre de ceux et celles qui les composent.

Les personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres) affirment de plus en plus publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre, au travers de leur participation à la vie culturelle, sociale et politique. Cette visibilité grandissante signifie-t-elle que nous vivons, désormais, dans une société où sont totalement intégrées et acceptées les diverses orientations sexuelles et identités de genre ? Malheureusement, il n'en est rien ! Le combat contre les discriminations dont sont victimes ces personnes et la lutte contre les courants liberticides et discours conservateurs, qui prônent une restriction des droits - des LGBT, mais aussi des femmes, des migrants... et de tous ceux qui s'écartent de leur norme - demeure d'actualité.

Une nouvelle offensive réactionnaire

Loin d'avoir disparu, les stéréotypes de genre reviennent en force dans notre société : on assiste, aujourd'hui, à un retour inquiétant des discours qui naturalisent les différences entre hommes et femmes, comme si les positions sociales, les rôles sociaux découlaient « naturellement » de caractéristiques biologiques, et qu'il était donc vain de les vouloir remettre en question...

Dans ce contexte, les droits et libertés acquis au cours des luttes passées font l'objet d'une nouvelle offensive réactionnaire : en témoignent, notamment, les mouvements contre le droit à l'avortement, les manifestations contre le mariage pour tous, mais aussi les discriminations, voire les agressions, dont sont victimes, plus quotidiennement, des personnes homosexuelles ou transgenres.

Un réel sous-rapportage

En 2015, UNIA (le Centre interfédéral pour l'Égalité des chances) a dénombré 203 signalements de discrimination sur base de l'orientation sexuelle, qui donnèrent lieu à l'ouverture de 92 dossiers. Mais tout porte à croire que bon nombre de victimes ne se déclarent pas et que l'on assiste donc à un réel sous-rapportage de ces faits. Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles hésiteraient à se manifester par peur de la réaction de l'entourage, mais aussi par manque de confiance dans l'efficacité d'une telle démarche.

Sur les lieux de travail, différentes études et témoignages attestent de la persistance de discriminations. Et ceci tant de la part des employeurs que des collègues de travail.

Ainsi, une enquête de l'ULB indique que seuls 46 % des travailleurs (hommes) homosexuels ont fait leur *coming out* auprès de leurs collègues directs (37 % auprès de leur supérieur hiérarchique). À la question de savoir quelles raisons ont motivé les répondants à faire leur *coming out* auprès de leurs collègues directs, on observe que c'est, avant tout, l'envie et/ou le besoin d'être au travail « ce qu'ils sont vraiment ».



Lutter ensemble

Pour la FGTB, l'orientation sexuelle d'un travailleur ou d'une travailleuse ou son expression de genre, tout comme son origine, son âge, son état de santé... ne peut en aucun cas être une source d'inégalité. La FGTB prône l'unité et l'émancipation de tous(tes) les travailleur(es), dans le souci primordial de leur mobilisation collective en faveur d'une amélioration des conditions communes de vie et de travail. Il s'agit de lutter, ensemble, pour que chaque travailleur(se)

ait la possibilité de trouver un emploi convenable, dans lequel il/elle puisse évoluer, et que son orientation sexuelle ne puisse plus constituer un frein à son intégration (ni sur le marché du travail, ni dans l'entreprise). Notre organisation syndicale est profondément attachée aux valeurs de tolérance et de liberté sexuelle, dans le respect de l'intégrité et du consentement d'autrui.

Un Cahier du Militant

En 2012, la FGTB Bruxelles éditait un Cahier du Militant : « Non à l'homophobie ! Combattre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genres » (téléchargeable sur www.fgtbbruxelles.irisnet.be). Ce Cahier vise à aider les délégués syndicaux à agir sur leur lieu de travail afin de prévenir, détecter ou mettre un terme à toute situation d'inégalité pouvant toucher les personnes homosexuelles ou transgenres. Si vous souhaitez analyser la situation dans votre entreprise ou mettre sur pied des actions, nos conseillers en diversité sont là pour vous aider !

Article paru dans *Syndicats FGTB n° 8 du 29 avril 2016*

EXIT

EXCLUSIONS : LE BILAN

En décembre 2011, la FGTB wallonne avertissait : la limitation dans le temps des allocations d'insertion allait entraîner une véritable catastrophe sociale et pénaliser principalement les femmes et la Wallonie. En cette année 2016, l'heure est venue de dresser le bilan.

Trois enseignements sont à tirer : nos prévisions se révèlent (malheureusement) exactes, les inégalités sont pires qu'annoncées et le gouvernement Michel a décidé d'aggraver la situation en toute connaissance de cause.

Dépasser la bataille de chiffres

Depuis décembre 2011, la FGTB wallonne a multiplié les mises en garde et actions de protestation contre la réforme des allocations d'insertion. Durant toutes ces années, les réactions de nos détracteurs sont passées du désintérêt au déni, avant de virer au mépris et aux accusations de mensonges.

Aujourd'hui, il est temps de dresser le bilan et de rétablir la vérité : nous aurions préféré avoir tort... mais nos prévisions étaient exactes ! Comme nous l'avons toujours dit, 2/3 des exclus sont des excluEs et la Wallonie est, de loin, la première Région touchée. Mais il ne s'agit pas de s'arrêter à ce constat et à la bataille de chiffres.

Inégalités en cascade

Car derrière la flagrante inégalité entre les Régions du pays, se cache une autre disparité : celle entre communes riches et communes pauvres.

Ce sont en effet les localités les plus défavorisées qui sont le plus concernées par ces exclusions... et qui doivent en supporter le poids le plus important via les coûts que cela entraîne pour leurs CPAS !

C'est ce qui apparaît clairement quand on relie les données concernant le revenu moyen/habitant des communes, les exclusions et l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS, ex-minimex).

Une situation aggravée par le gouvernement de Charles Michel

Ces constats désastreux n'ont pas empêché le gouvernement de Charles Michel d'aggraver la situation.

Les restrictions d'accès aux allocations d'insertion touchent en effet entre 10 000 et 15 000 jeunes par an, dont une grande majorité dans notre Région. C'est donc en toute connaissance de cause que le MR a décidé de s'en prendre aux plus faibles, aux Wallonnes et Wallons, aux jeunes, aux femmes et aux communes les plus défavorisées !

Ces différents éléments sont développés dans l'analyse qu'a faite la FGTB wallonne et que vous pouvez consulter sur son site (<http://www.fgtb-wallonne.be/presse/actualites/exclusions-bilan>).

Vous y trouverez le rappel des faits, le point sur la situation et les enseignements des différentes mesures. Ainsi que la liste du nombre d'exclus par commune mais aussi le rapport entre le nombre d'exclusions, la situation socio-économique des communes et l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS, ex-minimex).

Autant de raisons qui confortent la FGTB wallonne dans sa revendication de retrait pur et simple de ces mesures.

Article mis en ligne sur le site de la FGTB wallonne le jeudi 28 avril 2016

La CGSP-ACOD a gagné les élections sociales à BAC (*Brussels Airport Company*)

Les élections sociales, c'est un scrutin au niveau des entreprises qui comptent au moins 50 travailleurs.

Les élus sont les délégués qui représentent les travailleurs et participent aux décisions sur des questions qui concernent la vie dans l'entreprise

Les élections sociales ont lieu tous les 4 ans. Elles permettent aux travailleurs et travailleuses d'élire leurs délégué-e-s pour défendre leurs intérêts face à l'employeur que ce soit :

- au comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) si l'entreprise compte au moins 50 travailleurs ;
- au Conseil d'entreprise (CE) si l'entreprise en compte au moins 100.

Grâce à ces organes, les travailleurs ont leur mot à dire.

Par rapport aux élections de 2012, la CGSP-ACOD a remarquablement progressé pour atteindre un nombre historique d'élus : au niveau des employés les résultats sont les suivants :

- CGSP-ACOD 5 élus (+ 2),
- ACV 4 élus (- 1),
- ACLVB (Libéraux) 1 élu (- 1).

Au CPPT la CGSP-ACOD a également progressé par rapport au score de 2012.

Bravo aux délégués qui ont vu leur travail des 4 dernières années ainsi récompensé !

Merci aux candidats qui se sont portés volontaires pour défendre les valeurs et les idées de la CGSP-ACOD au sein de leur entreprise !

Merci enfin aux membres du personnel de BAC pour la confiance accordée aux candidats de la CGSP-ACOD.

Leur vote a été judicieux. Ils pourront toujours compter sur le soutien, l'aide et l'appui de leurs représentants syndicaux.

Bravo encore et merci à tous !



Michel Denys
Président

Discours du 1^{er} mai à Namur

Faisant suite aux décisions d'actions tant au niveau de la CGSP que de la FGTB pour les dates du 24 et 31 mai et du 24 juin, il me semblait opportun de reproduire le texte d'un discours du 1^{er} mai particulièrement sensible, humaniste et mobilisateur.

Discours du 1^{er} mai à Namur prononcé par Guy Fays, Secrétaire interprofessionnel de la FGTB de Namur

Quand les hommes vivront d'amour
Il n'y aura plus de misère
Quand les hommes vivront d'amour
Ce sera la paix sur terre
Les soldats seront troubadours
Et nous, nous serons morts mon frère.



*Paroles d'une chanson interprétée en 1976 par
Gilles Vigneault, Félix Leclerc et Robert Charlebois*

Les soldats sont loin d'être des troubadours de ces temps-ci ...

Et ce n'est pas demain la veille.
Savez-vous qu'aujourd'hui, dans le monde, il y a environ 40 conflits majeurs ?
Savez-vous qu'en 2014, selon l'Institut pour l'Économie et la Paix (*Institute for Economics and Peace*), seuls 11 pays au monde sur 162 ne sont pas engagés dans un conflit armé ?

Les soldats ne sont pas encore troubadours...
Pas ceux qui bourgeonnent dans nos rues depuis le printemps, suite aux attentats terroristes de Zaventem et Maelbeek, pour rassurer la population, nous dit-on.
Pas non plus à Idomeni, à la frontière gréco-macédonienne, où se ferment les portes de l'Europe, sur la route des Balkans des exilés.
Encore moins ceux qui font siffler les bombes, tuant des dizaines de civils dans un hôpital à Alep, en Syrie.
Que vous reste-t-il quand votre propre Gouvernement vous assassine ? Que vous reste-t-il sinon l'exil ?

Beaucoup se souviennent encore, mais pour combien de temps, du petit Aylan, ce jeune garçon syrien d'origine Kurde mort à 3 ans en septembre 2015, sur une plage turque.
La photo du corps sans vie avait ému nombre d'Européens, avec cette bouche enfouie dans le sable, le corps tourné vers l'océan, comme si la mort, dans une ultime mise en scène, avait voulu symboliser le dernier regard vers le lointain pays d'origine et l'arrivée sur la terre d'accueil...
Serait-il devenu troubadour, s'il avait pu venir chez nous, y être accueilli dignement, y grandir dans la paix et la fraternité ? Peut-être... Pas sûr.

En tout cas, aujourd'hui, l'heure n'est plus à l'émotion.
La riche Europe, l'inquiète Europe se drapait dans les replis de la sécurité des nantis pour refouler les réfugiés chez un voisin qui se verrait d'ailleurs bien Européen tant il se sent à l'aise sans doute avec des pays comme la Hongrie ou la Pologne en matière de liberté d'association ou de liberté d'expression.
Ce pays à qui, pourtant, l'Union va donner plusieurs milliards d'euros pour cacher ces exilés que la prude Europe ne saurait voir...

Attention aux retours de l'Histoire !

Aujourd'hui renaissent les racismes non ordinaires, aujourd'hui resurgissent les fantasmes, les théories, les partis extrémistes, comme en Autriche dimanche passé.

Sans aller si loin, comme chez nous, finalement, où la droite francophone s'est alliée avec l'extrême-droite flamande dans un Gouvernement où la politique d'accueil est confiée à un raciste de premier ordre...

Cherchez l'erreur !

Mais parlons-en, de ce Gouvernement.
Ce Gouvernement, c'est celui de l'austérité à deux poids et deux mesures.
Jugez-en plutôt.

Alors qu'en 2015, les managers des entreprises du Bel20 ont gagné 20 % de plus qu'en 2014 (le salaire d'un CEO atteint maintenant en moyenne 2,07 millions d'euros), on impose un saut d'index pour les travailleurs. Au nom d'une prétendue compétitivité des entreprises.

Alors que justement les profits nets engrangés par les entreprises ont progressé de 32,7 % en 2015 (soit 18,3 milliards d'euros), le Gouvernement organise la modération, voire le blocage salarial pour les travailleurs, empêchant du même coup les organisations syndicales de négocier des améliorations de salaires, alors même qu'il y a de l'argent !

Enfin, alors que le dernier ajustement budgétaire (de 2 milliards, quand même, on n'avait jamais vu cela) va peser pour 454 millions dans les dépenses sociales, la Belgique fait appel d'une décision européenne pour ne pas récupérer 942 millions d'aides aux entreprises, au travers d'un mécanisme « légal » appelé « *excess profit ruling* », une « optimisation » fiscale mais qui n'est que de l'évasion fiscale.

Je voudrais d'ailleurs à cet égard mettre en parallèle les 65 millions d'euros que la SNCB va économiser par le non-remplacement de personnel et les 65 millions d'euros que la Belgique compte récupérer de la fraude fiscale (qu'on estime à une soixantaine de milliards).

Alors qu'on sait que des coupes claires vont encore être appliquées dans les services publics, on apprend voici quelques semaines que 732 personnes – faut-il encore les appeler « *citoyens* » – sont citées dans les « Panama Papers » pour avoir créé des sociétés dans 11 paradis fiscaux pour éviter l'impôt en Belgique.

La crise des subprimes en 2008, avait déjà montré la cupidité criminelle des spéculateurs.

Mais depuis lors, on a l'impression que rien, rien, n'a été fait pour endiguer les pratiques de ces riches sans vergogne qui veulent encore être plus riches.

Finalement, au lieu de s'occuper des pauvres, le Gouvernement ne devrait-il pas un peu s'occuper des riches. Comme le disait un économiste namurois récemment, les riches sont des pauvres comme les autres : il faudrait peut-être les réinsérer dans la société, car s'ils savent vivre EN société, ils ne vivent plus dans LA société, notre société.

Les riches et les multinationales étalent ostensiblement leurs richesses et leurs privilèges, tandis que le tiers-État, que nous les travailleurs sommes redevenus, perd petit à petit tous ses droits et ses conquises sociaux.

Depuis 2008, les révélations d'évasion fiscale se succèdent assez régulièrement :

- « OffshoreLeaks » en 2013, avec 120 000 entreprises ou grands noms,
- « LuxLeaks » en 2014, 343 grandes entreprises,
- « SwissLeaks » en 2015, avec 102 milliards de dollars de dépôts chez HSBC dont 6,2 milliards pour des clients belges,
- « Panama Papers » enfin voici quelques jours.

Ironie de l'histoire, mardi s'est ouvert le procès *LuxLeaks*.

Contre les fraudeurs ? Que nenni !

Contre les travailleurs, les lanceurs d'alerte, ces citoyens écœurés qui ont commis le crime suprême, selon le commissaire luxembourgeois qui a instruit l'affaire, d'être anti-capitalistes !

Coïncidence de l'histoire ? L'Europe vient de voter une nouvelle directive instaurant de nouveaux droits pour protéger le secret des affaires des entreprises...

Le secret des affaires, c'est aussi ce que revendiquent les négociateurs du TTIP, vous savez cet accord de libre-échange entre l'Europe et les États-Unis. Il ne faut surtout

pas que les citoyens sachent ce qui se trouve dans ces projets. Même les députés n'ont accès aux textes qu'au compte-gouttes.

Par contre les lobbys des grandes entreprises, eux, les possèdent !!!

Arrêtons de croire toutes ces sornettes capitalistes. Tous ces accords ne visent, au final, qu'un seul et véritable objectif : renforcer le bénéfice de quelques grosses multinationales.

Par contre, les dégâts sociaux sont énormes, comme vient d'en attester une étude menée au Canada, après 10 ans de Traité Alena (Canada, USA, Mexique) : recul des droits et de la protection sociale, pertes d'emploi dans l'industrie, recul de la protection de l'environnement, etc.

Une petite note positive, pourtant !

Une lueur d'espoir !

Au grand dam des séides libéraux du capitalisme, la Wallonie vient de bloquer le projet de Traité CETA (entre le Canada et la Belgique).

Tenez bon ! Car le TTIP, c'est le CETA puissance 4.

J'ose espérer que les Wallons s'y opposeront aussi avec la même vigueur.

Par contre le Parlement belge a ratifié, le 12 novembre dernier un accord sur les investissements (une sorte d'accord de libre-échange) avec le... Panama !

Cet accord contient une clause d'arbitrage privé, comme dans tous les accords de ce type, qui permet aux entreprises privées (et à elles seules) d'attirer les États (Panama et Belgique) devant des chambres d'arbitrage privées pour toutes dispositions qu'ils prendraient pour le bien public et qui seraient perçues comme des atteintes aux pratiques du commerce...

* * *

Je relisais récemment la déclaration de principes de la FGTB de 1945.

« art 2. *Née de la lutte des classes, elle tient à souligner l'évolution de celle-ci en une lutte non moins vigoureuse de l'ensemble des producteurs contre une oligarchie bancaire et monopoliste, devenue maîtresse souveraine de tout l'appareil de production.* ».

On est y en plein, mes Camarades. Non ?

BNP Paribas Fortis va virer un millier d'employés à l'horizon 2020, mais annonce dans le même temps verser 2 milliards d'euros à ses actionnaires ?

Savez-vous qu'en Belgique en 2015, 95 % des bénéfices des entreprises ont été reversés aux actionnaires ?

La boulimie financière n'a pas de limites, et tous les moyens sont bons pour encore saigner les travailleurs. Aujourd'hui, lorsque le Ministre de l'Emploi veut une meilleure flexibilité des travailleurs, pour répondre à une prétendue organisation moderne du travail, il sait que cela va se traduire par une augmentation des bénéfices des entreprises (et donc des actionnaires) en nous ramenant plus de cent ans en arrière dans une nouvelle forme d'esclavagisme au service du patronat et de la finance.

Camarades,

Il est temps de se réveiller, il est temps de se lever.

Il est temps de dire : « Ça suffit ! ».

Il est temps de se révolter contre toutes ces injustices commises en toute impunité par les riches et les multinationales.

Soyons nombreux le 24 mai, dans les rues de Bruxelles, citoyens, monde associatif, travailleurs, partis progressistes

pour clamer notre envie d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine !

Que la vigueur de nos convictions nous donne la force de l'engagement !

Que la profondeur de nos valeurs nous donne la sagesse d'être dignes dans nos combats !

Que triomphe enfin la beauté d'un monde de paix et de fraternité où les hommes vivront d'amour...

Bonne fête du Travail, bonne fête des Travailleurs !

Vive la lutte sociale !

Et vive la FGTB !

Ensemble, on est plus forts.



CASTEL
PONT A LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À LIRE



Ce cauchemar qui n'en finit pas

Comment expliquer l'étrange survie des forces pourtant responsables de la crise économique de 2008, l'une des pires depuis 1929 ? Comment expliquer que le néolibéralisme soit sorti renforcé de la crise ? Au moment de son déclenchement, nombre d'économistes parmi les plus célèbres avaient hâtivement annoncé sa « mort ». Ils n'ont vu dans la poursuite des politiques néolibérales que le résultat d'un entêtement doctrinal. Pour Pierre Dardot et Christian Laval, le néolibéralisme n'est pas qu'un simple dogme. Soutenu par des oligarchies puissantes, il est un véritable système politico-institutionnel obéissant à une logique d'autorenforcement. Loin d'être une rupture, la crise est devenue un mode de gouvernement d'une redoutable efficacité. Pourtant, rien n'est encore joué. Le réveil de l'activité démocratique, que l'on voit se dessiner dans les mouvements et expérimentations politiques des dernières années, est le signe que l'affrontement politique avec le système néolibéral et le bloc oligarchique a déjà commencé.

Pierre Dardot est philosophe et chercheur à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense.

Christian Laval est professeur de sociologie à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense.

Pierre Dardot et Christian Laval, *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comment le néolibéralisme défait la démocratie*, Éd. La Découverte, Paris, mai 2016, 252 p., 13,50 €.



Principes d'une pensée critique

De *Réflexions sur la question gay* à *Retour à Reims* et à *La Société comme verdict*, Didier Eribon a placé au centre de son œuvre plusieurs thèmes essentiels : la formation du sujet, l'inconscient et l'auto-analyse ; le système scolaire, les classes et les identités sociales ; les catégories de la politique et les mouvements sociaux ; la tradition critique... Les essais qui composent ce volume explicitent et systématisent le projet situé au fondement de ces investigations : celui d'élaborer une théorie radicalement historique et sociale des subjectivités individuelles et des groupes, de la logique de la domination et de la résistance.

Didier Eribon est philosophe et sociologue, professeur à l'Université d'Amiens.

Didier Eribon, *Principes d'une pensée critique*, Éd. Fayard, mai 2016, 224 p., 18 €.



Dette publique : sortir du catastrophisme

La dette publique est désormais placée au centre du discours de nos gouvernants. Sa réduction est leur principal objectif. Alors que la dette publique et sa forte augmentation récente sont avant tout l'un des symptômes de la crise, elles sont présentées comme la cause des problèmes économiques actuels permettant ainsi de différer sine die la nécessaire régulation de la sphère financière et bancaire. Pour combattre efficacement ces discours mensongers et les politiques délétères qui les accompagnent, il faut restituer la question de l'endettement public dans la trajectoire longue du développement des économies occidentales, bien avant la crise actuelle. L'auteur montre ainsi pourquoi la dette publique n'est pas l'ennemi de l'investissement privé qu'elle priverait de moyens de son financement mais en quoi elle constitue, au contraire, un instrument de stabilisation et de croissance économique.

Bruno Tinel est maître de conférences en économie à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne où il enseigne les finances publiques.

Bruno Tinel, *Dette publique : sortir du catastrophisme*, Éd. Liber, Montréal, avril 2016, 169 p., 8 €.



Une lutte sans trêve

En un demi-siècle, depuis les lois sur les droits civiques aux États-Unis, le combat pour la libération emmené par les luttes noires américaines a pris une dimension internationale ; il a joué à la fois le rôle de révélateur des grandes injustices et de catalyseur des espérances du moment. Angela Davis a été un témoin majeur de ce demi-siècle. Militante communiste et proche des Black Panthers dès 1968, elle accompagne la radicalisation des mouvements noirs et leur engagement sur une multiplicité de fronts, de la guerre du Vietnam à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Ce recueil d'entretiens et de textes inédits d'Angela Davis donne à voir cet engagement sans trêve pour la libération.

Angela Davis est une militante des droits de l'homme, professeur de philosophie et militante communiste de nationalité américaine.

Angela Davis, *Une lutte sans trêve*, Éd. La Fabrique, Paris, mai 2016, 192 p., 15 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • C'est un joli nom Camarade
- 4 / Dossier • Regards sur la propriété
- 6 / Plan d'actions • Plan d'actions du front commun syndical
- 8 / IRB • Le service juridique de la CGSP-Bruxelles
- 9 / LGBT • Lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre : un enjeu syndical !
- 10 / Chômage • Exclusions : le bilan

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • La CGSP-ACOD a gagné les élections sociales à BAC (Brussels Airport Company)
- 12 / Discours du 1^{er} mai à Namur
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11